



LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE MEAULNE-VITRAY
Le 19 octobre 2023

Présents : Jacques **BARDIOT**, Arthur **CASAUX**, Paula **CHAUSSENOT**, Pierre-Marie **DELANOY**, David **GUILLAUME**, Jérôme **JOMIER**, Karine **KREMER**, Carine **LAPLAINE**, Anthony **MERCIER**, Elisabeth **PLESSE**, Alexandre **SOUDRY**, Brigitte **TOURRET**, Françoise **TULARS**.

Pouvoirs : Jérôme **MERLIN** à Carine **LAPLAINE**.

Absents excusés : Marie-Paule **DUBREUIL**.

DÉLIBÉRATIONS	DÉCISIONS
Approbation du Procès-Verbal du conseil municipal du 14 septembre 2023.	Approuvé à l'unanimité
Validation du règlement du Transport A la Demande modifié en réunion CCAS	Approuvé à l'unanimité
Opération « déplacement à vélo » : quatre demandes de subventions	Approuvé à l'unanimité



PROCES VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE MEAULNE-VITRAY
Le 14 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze septembre, les membres du Conseil municipal de MEAULNE-VITRAY, se sont réunis à 19h30 dans la salle du Conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le onze septembre 2023 conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : Jacques **BARDIOT**, Arthur **CASAUX**, Paula **CHAUSSENOT**, Pierre-Marie **DELANOY**, Jérôme **JOMIER**, Carine **LAPLAINE**, Anthony **MERCIER**, Elisabeth **PLESSE**, Brigitte **TOURRET**, Françoise **TULARS**.

Pouvoirs : Marie-Paule **DUBREUIL** à Pierre-Marie **DELANOY**
Karine **KREMER** à Jérôme **JOMIER**.

Absents excusés : David **GUILLAUME**, Jérôme **MERLIN**, Alexandre **SOUDRY**.

Secrétaire de séance : Françoise **TULARS**.

• **Approbation du Procès-Verbal du Conseil municipal du 18 août 2023** :

Aucune observation des élus présents, le Procès-Verbal du 18 août 2023 est approuvé à l'unanimité.

• **Délégation du Conseil Municipal au Maire ou à son suppléant : délégation de mainlevée d'une inscription hypothécaire au profit de la Commune** :

Monsieur le Maire rappelle aux Elus que, conformément aux dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut donner délégation au Maire. Les Conseillers, après en avoir délibéré à l'unanimité, votent la délégation au Maire de prendre toute décision concernant la mainlevée d'une inscription hypothécaire au profit de la commune.

• **Décision modificative : Dissolution du Centre de Secours de Vallon en Sully** :

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers la dissolution du Centre de Secours de Vallon en Sully, validée par les délibérations des 13 et 22 avril 2022. La répartition des résultats engendre une recette pour la commune de Meaulne de la somme de 1 742.41 €.

Cette somme est à enregistrer au compte 002 excédent de fonctionnement. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide cette décision modificative.

- **SEA : renouvellement de la convention pour le contrôle et l'entretien des poteaux d'incendie :**

Monsieur le Maire donne lecture de la nouvelle convention du SEA pour l'entretien et le contrôle des poteaux d'incendie sur la commune. La rémunération du SEA est fixée à 22 € HT par poteau et par an pour une durée de trois ans. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise la signature de cette convention.

- **Convention 2023 stérilisation et identification des chats libres sauvages :**

Monsieur le Maire donne lecture de la convention 2023 de stérilisation et d'identification des chats libres sauvages de la fondation 30 millions d'Amis.

La municipalité de Meaulne-Vitray et la Fondation 30 Millions d'Amis participeront financièrement, chacune, à hauteur de 50 % du coût des stérilisations et des identifications, réalisés au cours de la période de validité de la convention.

La participation 2023 à verser à la fondation 30 Millions d'Amis s'élève à 675 €.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, cette convention.

- **GRDF : redevance pour occupation du domaine public :**

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil du décret n°2007-606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages de transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières de gaz et modifiant le Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil, approuve à l'unanimité, cette redevance.

- **Référent déontologie : prolongation de la convention avec le CDG03 :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de conserver la convention du CDG03 pour le référent déontologie pour l'année 2024.

- **Passage au plan comptable M57 :**

Monsieur le Maire informe les Elus de la nécessité de changer de nomenclature comptable en janvier 2024. En effet, le plan comptable M14 va être modifié par le plan comptable M57 pour les budgets commune et CCAS, les budgets annexes actuellement en M4 resteront en M4.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le passage au plan comptable M57 abrégé en janvier 2024.

- **Bail Boulangerie : prise en charge des frais de bail :**

Monsieur le Maire précise aux Conseillers que les frais de bail étaient prévus au budget.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité que la commune de Meaulne-Vitray prenne en charge les frais de bail s'élevant à 780 € TTC, de ce fait, la délibération 2023-08-09 annule et remplace la délibération 2023-06-02.

- **Gîte communal : modification de la convention :**

Le Conseil Municipal souhaite réunir la commission gîte pour modification des tarifs d'ici le printemps.

Le Conseil approuve à l'unanimité les modifications apportées au règlement intérieur du gîte communal du Cheval Blanc.

• **Décision modificative : travaux parking boulangerie :**

Monsieur le Maire précise que les travaux du parking situé à côté de la future boulangerie non prévus au budget nécessitent une décision modificative.

Il propose les modifications suivantes :

Programme 389 – Acquisition bâtiment Allier Habitat - 12 000 €

Programme 387 – Aménagement parking + 12 000 €

Le Conseil approuve, à l'unanimité, cette décision modificative.

• **Nouvelles parcelles au village de Magnoux : numérotation cadastrale :**

Monsieur le Maire précise aux élus que le bornage pour les nouvelles parcelles au village de Magnoux a été effectué.

Cette opération de délimitation a pour objectif de séparer l'ancienne section AO55 en trois nouvelles sections :

- la parcelle AO154 à céder à Monsieur LEBAS (881m²)
- la parcelle AO156 à conserver par la commune de Meaulne-Vitray (46m²)
- la parcelle AO155 à conserver par la commune de Meaulne-Vitray (16m²)

Monsieur le Maire précise qu'il n'y aura pas de soulte, pas de valeur de parcelle et que la commune prend en charge les frais de bornage.

Le Conseil approuve, à l'unanimité, cette nouvelle répartition cadastrale.

• **Opération « déplacement à vélo » : cinq demandes de subvention :**

Cinq dossiers ont été déposés pour des vélos et validés, comme le prévoit le règlement de l'opération « déplacement à vélo ». Le conseil municipal, à l'unanimité, accorde la subvention de 100€ pour l'achat d'un vélo à propulsion humaine et quatre subventions de 200€ pour l'achat des vélos à assistance électriques.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire parle du problème de cyberattaque que les mairies de Meaulne et de Vitray ont subi durant cet été. Le Maire précise que des demandes de protection et de vérifications ont été faites et vont être mises en place.
- Le Maire évoque les différents problèmes rencontrés lors des travaux sur la route du Vernet et la rue du Lavoir.
- Le Maire suggère aux élus de faire une proposition de vente du chemin du Mortier à la propriétaire de la parcelle qui suit ce chemin, qui en discutera avec sa famille. Quelques travaux sont à prévoir avant la vente.
- Monsieur le Maire fait lecture de la lettre de remerciements de la famille CALVO-SANCHEZ.
- Monsieur le Maire fait lecture de la lettre de remerciement de la famille LAMARQUE.
- Monsieur le Maire précise que l'Association des Maires fait un appel aux dons auprès des communes pour le séisme au Maroc.
- Monsieur le Maire présente le projet de cuve à verre enterrée SULO, le SICTOM prend en charge la cuve et la commune prend en charge les travaux de terrassement et le bétonnage. Le projet avait été évoqué pour la benne à verre de l'aire du Cheval Blanc mais suite aux possibles travaux sur cette zone pour le projet de village sénior, les élus proposent que ce soit la benne à verre du Lotissement qui soit enterrée.

- La Communauté de Commune du Pays de Tronçais a demandé aux communes de l'intercommunalité de faire remonter des propositions de restructuration concernant la carte scolaire 2024/2025. La commission école de la Communauté de Communes se tiendra le 26 septembre 2023.

Prochain Conseil Municipal : jeudi 19 octobre 2023 à 19h30 à la Mairie de Meaulne.

Le Maire,

Pierre-Marie DELANOY



La secrétaire,

Françoise TULARS

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'F. Tulars', written in a cursive style.